



**MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**N°2026-01 : Nettoyage et entretien des chéneaux et toitures terrasses**

**Demande de devis**

Marché public passé selon une procédure sans publicité et mise en concurrence préalable (article R2122-8 du Code de la Commande Publique)

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Geoffroy FONTAINE

Proviseur du Lycée Henri Wallon

16, place de la république BP 435

59322 VALENCIENNES CEDEX

[Intendant.0590221v@ac-lille.fr](mailto:Intendant.0590221v@ac-lille.fr)

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Wallon

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet du marché /délai de validité des offres**

Le présent marché a pour objet le nettoyage et l'entretien des chéneaux et des toitures terrasses d'une partie des bâtiments du lycée Henri Wallon.

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours (trente jours) à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 2 : Forme du marché :**

Le présent marché est un marché à procédure sans publicité et mise en concurrence préalable.

## **ARTICLE 3 : Durée du marché/ date d'exécution du marché :**

Le présent marché est conclu pour une seule prestation incluant tous les bâtiments indiqués dans l'annexe technique ci-jointe.

Toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un nouveau marché public.

## **ARTICLE 4 : Visite sur site obligatoire**

Tout candidat doit au préalable prendre contact avec le responsable du service de maintenance (Monsieur Vincent PETIT : 06 87 84 75 45) afin de convenir d'une date pour une visite sur site. Lors de cette visite, un plan de l'établissement sera fourni à chaque candidat. Une attestation sera remise à l'issue de la visite.

L'offre devra être établie conformément au plan transmis.

La visite sur site devra être réalisée au plus tard, le vendredi 30 janvier 12 heures. La visite préalable obligatoire de l'établissement avant transmission de l'offre constitue une clause substantielle, entraînant le rejet automatique de l'offre en cas de non respect de cette clause.

## **ARTICLE 5 : Définition des prestations et caractéristiques techniques**

L'offre devra inclure toutes les prestations pour les bâtiments indiqués dans l'annexe technique jointe au présent document.

Le titulaire du marché s'engage à transmettre à l'établissement (version numérisée), dans un délai de 15 jours après la fin de l'entretien annuel, un rapport photographique avant et après la prestation.

## **ARTICLE 6 : Conditions financières**

### **6-1 Contenu du prix**

Les prix des prestations du présent marché correspondent aux prestations demandées dans le présent CCATP et dans l'annexe technique.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse

Sont également compris dans les prix :

- toutes les charges liées aux autorisations d'intervention (dont les autorisations de voirie). L'établissement se réserve le droit de réclamer la production de ces documents au candidat retenu, durant toute la durée d'exécution du contrat.

- tous les coûts liés à l'utilisation et la mise en place des moyens d'accès (nacelle), de sécurité et de protection, d'évacuation

L'offre devra en revanche exclure toute prestation liée à l'exécution d'éventuels travaux de remise en état : ces travaux sont pris en charge par le propriétaire des bâtiments, le Conseil Régional des Hauts de France.

## 6-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le candidat retenu.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant les prestations.

## 6-3 –Présentation des demandes de paiement

Les factures seront rédigées en langue française.

**La facture devra obligatoirement être séparée en deux parties distinctes :**

- 1- Les prestations réalisées sur les bâtiments de la partie externat de l'établissement (voir annexe technique)**
- 2- Les prestations réalisées sur les bâtiments de la partie internat et restauration de l'établissement (voir annexe technique)**

Chaque facture porte également, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- le numéro SIRET qui identifiera le lycée Henri Wallon en tant que destinataire de la facture.
- Numéro du Marché
- Les prestations exécutées et livrées
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- La date de la facture.

## **ARTICLE 7 : Modalités de paiement**

7-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif)

7-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture ou de l'exécution du service si elle est postérieure et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

7-3- Aucune retenue de garantie ne sera exigée et aucune avance ne pourra être demandée.

## **ARTICLE 8 : Conformité des prestations**

L'ensemble des prestations doit être conforme aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés, règlements, normalisation et à celles de tous les textes subséquents en vigueur.

## **ARTICLE 9 : Litiges**

10-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

10-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

## **ARTICLE 10: Modalités d'organisation de la consultation**

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de l'établissement disponible sur le site AJI : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

## **ARTICLE 11: Critères de jugement des offres**

- 1) Prix : 80%
- 2) Qualité technique des prestations proposées (produits utilisés, enlèvement des déchets, méthodologie de l'intervention...) : 20 %

Ce critère sera apprécié au regard des éléments apportés dans le devis transmis par le candidat.

## ARTICLE 12 : Modalités de présentation et de remise des offres

### 12-1 Modalités de présentation des offres

Les candidats produiront un devis, complet, dûment daté et signé, rédigé en langue française.

Ce devis devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans la présente demande de devis et dans l'annexe technique.

**Le candidat retenu** s'engage à fournir dès la notification et dans un délai de 7 jours, sous peine d'annulation de l'attribution du marché, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années et un certificat d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

### 12-2 Remises des offres

**Les candidats ont l'obligation de déposer leur offre soit sur le profil acheteur AJI du lycée (<http://mapa.aji-france.com>), soit par mèl au service intendance à l'adresse suivante ([intendant.0590221v@ac-lille.fr](mailto:intendant.0590221v@ac-lille.fr)).**

Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 12-1 du présent CCATP.

**Les dossiers doivent être transmis avant le 5 février 2026, 18 heures.**

Valenciennes, le 13 janvier 2026

Le pouvoir adjudicateur

Geoffroy FONTAINE



Lycée Henri WALLON  
0590221 V  
16, Place de la République  
B.P. 435  
59022 VALENCIENNES CEDEX

Lycée Henri WALLON  
16, Place de la République  
059022 VALENCIENNES CEDEX



MARCHE 2026-01

nettoyage/entretien des chéneaux et toitures terrasses Annexe technique

Bâtimens concernés	localisation	Nature de la prestation
toiture bâtiment A3	Boulevard Harpignies -cour intérieure	entretien ensemble toiture chéneaux
toiture bâtiment A07	Boulevard Harpignies - cour des fournisseurs -cour intérieure	entretien ensemble toiture chéneaux+ entretien toiture terrasse (côté cour intérieure)
Pasei	Boulevard Froissart -cour des fournisseurs	entretien ensemble toiture chéneaux
toiture ateliers	Boulevard Froissart -cour des fournisseurs	entretien ensemble toiture terrasse
garages	Boulevard Harpignies -cour des fournisseurs	entretien ensemble toiture terrasse
Nature de la prestation	entretien ensemble toiture chéneaux	entretien ensemble toiture terrasse
prestations à inclure obligatoirement dans l'offre	Enlèvement des feuilles et divers débris dans les chéneaux	déplacement et mise à pied d'œuvre du personnel
	Dépose et repos des crépines existantes	traitement et enlèvement des herbes et végétations indésirables
	Débouchage des descentes d'eaux pluviales	Vérification et dégagement des entrées d'eaux pluviales
	Evacuation des déchets en décharge	Application d'un herbicide conforme à la réglementation en vigueur.
	inspection des bois des chéneaux	Vérification du bon état des relevés et de leur protection (solins en particulier)
	Nettoyage des puisards en pied de colonne	Nettoyage des puisards en pied de colonne
	Transmission d'un rapport photographique avant et après la prestation, indiquant également les pathologies rencontrées ; le candidat s'engage à bien identifier les différents endroits et éventuelles pathologies ( tuiles retirées, bois des chéneaux endommagés par les intempéries, champignons , présence anormale d'humidité.....)	Inspection des ouvrages complémentaires visibles sur la toiture (ventilation , zinguerie...) et des couvertures-murs
	Transmission d'un rapport photographique avant et après la prestation, indiquant également les éventuels éléments endommagés ; le candidat s'engage à bien identifier les différents endroits et éventuelles dégradations (ex: revêtements attachés)	

Valenciennes, le 13 janvier 2026

Le pouvoir adjudicateur

Geoffroy FONTAINE

Lycée Henri VALLON

03902217

16, Place de la République

B.P. 435

59322 VALENCIENNES CERGY

INTERNAT/RESTAURATION

Bâtimens concernés	localisation	Nature de la prestation
Bâtiment A03	Internat-Boulevard Froissart-cour intérieure	entretien ensemble chéneaux (côté extérieure) + entretien ensemble toiture terrasse
Self	cour intérieure	entretien ensemble toiture terrasse
Préau	cour intérieure	entretien ensemble toiture chéneaux